RHÔNEVENTOUX

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de L'EAU POTABLE Année 2017

Syndicat Rhône Ventoux

SOMMAIRE

PRÉAMBULE *3*

LES CHIFFRES 2017 DE LA PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE *4*

I. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE *5*

A. Présentation du Service **5**

1. Territoire desservi 5

2 Recensement de la population 6

3 Nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource 7

3.1 La production 7

3.2 Importation 9

4 Nombre d'usagers 9

5 Volumes vendus 10

5.1 Volumes facturés par commune 10

5.2. Répartition des volumes vendus par catégorie d'abonnés 12

5.3 Volumes exportés 12

6. Evolution de la consommation 12

7. Patrimoine 13

B. Les indicateurs de performance **16**

II- LES INDICATEURS FINANCIERS *20*

A. Tarification de l'eau et recettes d'exploitation **20**

1. Présentation générale 20

2. Facture type pour 120 m3 consommés 22

3. Recettes d'exploitation 24

B. Financement des investissements **25**

1. Montants financiers des travaux engages 25

2. Recettes d'investissement 28

3. Les branchements plomb 29

4. Eléments relatifs à la dette 29

C. Actions de solidarite et de cooperation **29**

Opération de coopération décentralisée 29

ANNEXE: Note d'nformation de l'Agence de l'Eau RMC: Redevances et aides de l'Agence de l'Eau

PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions règlementaires en vigueur, la collectivité en charge des services publics d'eau potable et d'assainissement doit établir et présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ces services, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre 2018 (articles L.2224-5, D.22224-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales).

Le présent rapport répond également aux prescriptions du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Avant d'être soumis au Comité syndical, il est examiné par la Commission consultative des usagers. Il doit ensuite être présenté devant le Conseil municipal de chaque commune membre du Syndicat et être mis à la disposition du public.

Le Syndicat Rhône Ventoux a pour mission de satisfaire, au quotidien, les besoins en eau potable sur les 35 communes qui lui ont délégué cette compétence. Il se doit de fournir aux abonnés une eau de qualité, en quantité suffisante et de manière continue.

Le Syndicat Rhône Ventoux a choisi de déléguer l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable à une société délégataire, SUEZ, à travers un contrat d'affermage conclu le 13 mai 2013 pour une durée de 12 ans.

> ***DEFINITION :***
> ***La Délégation de Service Public ou Affermage*** *: les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service sont mis à disposition par la collectivité qui, en règle générale, en a assuré le financement. Le délégataire se voit donc confier uniquement l'exploitation du service mais à un prix fixé par délibération et révisable chaque année.*
> ***La Régie:*** *La collectivité prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement lié à l'exécution du service dont elle assure elle-même l'exploitation.*

Le service du Mont Serein dispose d'un contrat de délégation de service public spécifique conclu à compter du 1er janvier 2011 pour une durée de 20 ans avec SUEZ.

Le Syndicat Rhône Ventoux est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et/ou d'extension du patrimoine, ainsi que pour les travaux de renouvellement du génie civil, des captages et des canalisations.

LES CHIFFRES 2017 DE LA PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

183 433

habitants desservis

dont 239 au Mt Serein

14 276 456

m3 prélevés

dont

13 977 m3 au Mt Serein

72 768

usagers

dont 115 au

Mt Serein

1 641*

km

de réseau

350

branchements

en plomb remplacés en 2017

69,1 %

de rendement de réseau

75,25 %

pour le Mont Serein

35

Communes adhérentes

*Le linéaire de réseau baisse en 2017 car près de 2 km ont basculé du domaine public en réseau privé suite à une importante mise à jour réalisée avec les services techniques de la Ville de Sorgues.

I. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A. PRESENTATION DU SERVICE

1. TERRITOIRE DESSERVI

CARTE DE REPRESENTATION GEOGRAPHIQUE DES 35 COMMUNES MEMBRES DU SYNDICAT RHONE VENTOUX AU 31 DECEMBRE 2017

2 RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le tableau ci-dessous récapitule les populations des communes ayant délégué leur compétence eau potable au Syndicat Rhône Ventoux.

Communes	Habitants desservis	Communes	Habitants desservis
ALTHEN LES PALUDS	2 935	LORIOL DU COMTAT	2 662
AUBIGNAN	6 621	MALEMORT DU COMTAT	2 407
BEAUMES DE VENISE	3 159	MAZAN	6 948
BEAUMONT DU VENTOUX	1 400	METHAMIS	891
BEDARRIDES	5 127	MODENE	602
BEDOIN	9 539	MONTEUX	13 331
BLAUVAC	894	MORMOIRON	2 864
CARPENTRAS	30 917	PERNES LES FONTAINES	11 606
CHATEAUNEUF DU PAPE	2 767	SORGUES	18 934
CRILLON LE BRAVE	1 215	ST DIDIER	2 624
ENTRAIGUES	8 665	ST HIPPOLYTE LE GRAVEYRON	310
FLASSAN	864	ST PIERRE DE VASSOLS	726
LA ROQUE ALRIC	219	ST SATURNIN	5 427
LA ROQUE SUR PERNES	875	SUZETTE	290
LAFARE	302	VEDENE	12 273
LE BARROUX	1 420	VENASQUE	2 024
LE BEAUCET	595	VILLES SUR AUZON	2 577
LE PONTET	19 423		
TOTAL	183 433		

Ce total tient compte de la population saisonnière (estimation calculée selon une règle de 4 personnes par habitation secondaire).

3 NATURE DES RESSOURCES UTILISEES ET VOLUMES PRELEVES SUR CHAQUE RESSOURCE

3.1 La production

Le territoire du Syndicat Rhône Ventoux s'étend sur plusieurs zones qui se différencient par leurs positions géographiques et par l'origine des ressources en eau qui les alimentent. Elles sont regroupées à travers la terminologie de " Service " et l'on retrouve :

- le Bas (du Pontet à Monteux) et Moyen Service (Châteauneuf du Pape, Loriol du Comtat, Pernes-les-Fontaines)
- le Haut Service (communes restantes)
- la commune de Beaumont du Ventoux
- le Mont Serein

Les ressources en eau du Syndicat Rhône Ventoux se répartissent en deux groupes :

Les captages (puits et forages)

Ces ouvrages se différencient suivant leur diamètre et leur profondeur et représentent environ 98% de la production totale du Syndicat Rhône Ventoux.

La plupart sont implantés dans la nappe d'accompagnement du Rhône. Ils sont regroupés en trois champs captants :

- **Rive Gauche du Rhône** : lieu-dit La Jouve, à Sorgues : 10 forages regroupés et 2 forages isolés.
  Cependant, seuls 6 sont exploités en raison des problèmes rencontrés avec la pollution par le Dinosebe et Dinoterbe issue de l'activité de la SNPE.

- **Rive Droite du Rhône** : - Ile de la Barthelasse, à Avignon : 4 forages. Ces ouvrages sont également en partie affectés de la pollution par le Dinosebe et Dinoterbe et seront traités par l'usine à venir.
  - Ile de la Motte, à Villeneuve : 8 forages

Leur régime hydraulique est en "nappe libre", dans des formations grossières à forte perméabilité. Ils sont directement influencés par l'étiage du fleuve.

Les autres sont quant à eux situés sur des nappes sédimentaires dites « profondes » établies dans des réservoirs de sable ou de calcaire fracturé :

- Grès de Meyras (Aubignan) : 2 forages
- Les Sablons (Mormoiron) : 2 forages
- Basses Pessades, Giardini, Les Blaches (Bedoin) : 3 forages
- Prato (Pernes les Fontaines): 1 forage
- Ravin du Rieu (Venasque) : 1 forage
- Sainte Marguerite, Vallat du Plan (Beaumont du Ventoux) : 2 forages

Les sources

Leur présence est significative dans les zones « *chahutées* » (collines et montagnes). Leur productivité est variable et peut dépendre de la pluviométrie sur le bassin versant, ce qui se traduit dans les évolutions des volumes prélevés.

Il en existe sept sur le périmètre du Syndicat :

- Sainte Baudille (Le Barroux)
- Bélézy (Bedoin)
- Anrès (Lafare)
- Les Sablons (Mormoiron)
- Saint Barthélémy (Pernes les Fontaines)
- Le Bout du Monde (Beaumont du Ventoux)
- La Gillarde (St Léger du Ventoux pour le service du Mont Serein)

Indication du volume mis en distribution pour chaque ressource :

Sites de production	2016 (m3)	2017 (m3)	Évolution 2016/2017 en %
GRES DE MEYRAS	315 303	275 957	-12,50
BASSES PESSADES	957 160	865 994	-9,50
GIARDINI	597 759	551 881	-7,70
LES BLACHES	23 495	0	-100
BELEZY	31 994	22 310	-30,30
LES SABLONS	661 570	705 613	6,70
SAINTE BAUDILLE	74 185	83 177	12,10
RAVIN DU RIEU	89 791	70 267	-21,70
LA PRATO	0	0	/
ST BARTHELEMY	471 849	464 995	-1,50
ANRES	1 566	14 226	808,40
LA JOUVE	10 776 148	11 072 931	2,80
BOUT DU MONDE	8 088	9 341	15,50
SAINTE MARGUERITE	10 789	0	-100
VALLAT DU PLAN	121 797	125 787	3,30
MODENE	0	0	/
LA GILLARDE	12 465	13 977	11,8
Total	**14 153 659**	**14 276 456**	**0,86%**

3.2 Importation

Néant.

4 NOMBRE D'USAGERS

Communes	Nombre d'usagers
Althen des Paluds	1 257
Aubignan	2 233
Beaumes de Venise	1 339
Beaumont du Ventoux	278
Bedarrides	2 131
Bedoin	2 151
Blauvac	316
Carpentras	14 139
Châteauneuf du Pape	1 128
Crillon le Brave	352
Entraigues	3 764
Flassan	289
La Roque Alric	76
La Roque sur Pernes	241
Lafare	79
Le Barroux	458
Le Beaucet	160
Le Pontet	7 575
Loriol du Comtat	945
Malemort du Comtat	901
Mazan	2 815
Méthamis	284
Modène	214
Monteux	5 252
Mormoiron	1 052
Pernes les Fontaines	4 735
Sorgues	8 498
St Didier	1 150
St Hippolyte le Graveyron	96
St Pierre de Vassols	292
St Saturnin	2 211
Suzette	97
Vedène	4 970
Venasque	509
Villes sur Auzon	781
TOTAL	**72 768**

En 2016, le nombre d'abonnés était de 72 772.
La notion d'abonné a évolué pour se rapprocher d'une vision "domaine clientèle". Ce chiffre correspond désormais au nombre de comptes actifs en fin de période et étant redevables d'au moins une facture. En conséquence, un compte redevable d'une facture comportant plusieurs branchements ou plusieurs compteurs ne comptera que pour un seul abonné.
Exemple : Les mairies qui ne reçoivent qu'une seule facture, ne comptent que pour un seul abonné.

5 VOLUMES VENDUS

5.1 Volumes facturés par commune

COMMUNES	2016 (en m3 proratisé)	2017 (en m3 proratisé)	EVOLUTION 2016/2017 (en %)
ALTHEN LES PALUDS	147 316	151 140	3%
AUBIGNAN	250 533	256 413	2%
BEAUMES DE VENISE	141 720	157 789	11%
BEAUMONT DU VENTOUX	24 491	22 014	-26%
BEDARRIDES	183 603	227 461	24%
BEDOIN	275 420	297 311	8%
BLAUVAC	39 374	48 663	24%
CARPENTRAS	1 483 413	1 500 647	1%
CHATEAUNEUF DU PAPE	159 051	165 903	4%
CRILLON LE BRAVE	65 505	78 210	19%
ENTRAIGUES	407 890	487 969	20%
FLASSAN	25 944	30 074	16%
LA ROQUE ALRIC	8 139	11 622	43%
LA ROQUE SUR PERNES	43 607	41 281	-5%
LAFARE	9 841	8 884	-10%
LE BARROUX	80 892	83 498	3%
LE BEAUCET	27 367	22 095	-19%
LE PONTET	1 099 833	1 119 026	2%
LORIOL DU COMTAT	104 529	107 201	3%
MALEMORT	112 042	116 422	4%
MAZAN	228 798	293 807	28%

METHAMIS	30 086	31 820	6%
MODENE	26 832	21 909	-18%
MONTEUX	646 498	680 780	5%
MORMOIRON	126 398	147 988	17%
PERNES LES FONTAINES	558 417	598 602	7%
SORGUES	1 039 799	1 086 999	5%
ST DIDIER	146 122	143 103	-2%
ST HIPPOLYTE	22 836	25 924	14%
ST PIERRE DE VASSOLS	32 382	35 023	8%
ST SATURNIN	325 644	325 475	0%
SUZETTE	20 345	21 614	6%
VEDENE	696 271	712 956	2%
VENASQUE	88 102	87 609	-1%
VILLES SUR AUZON	76 764	73 762	-4%
TOTAL	8 755 829	9 220 993	5%

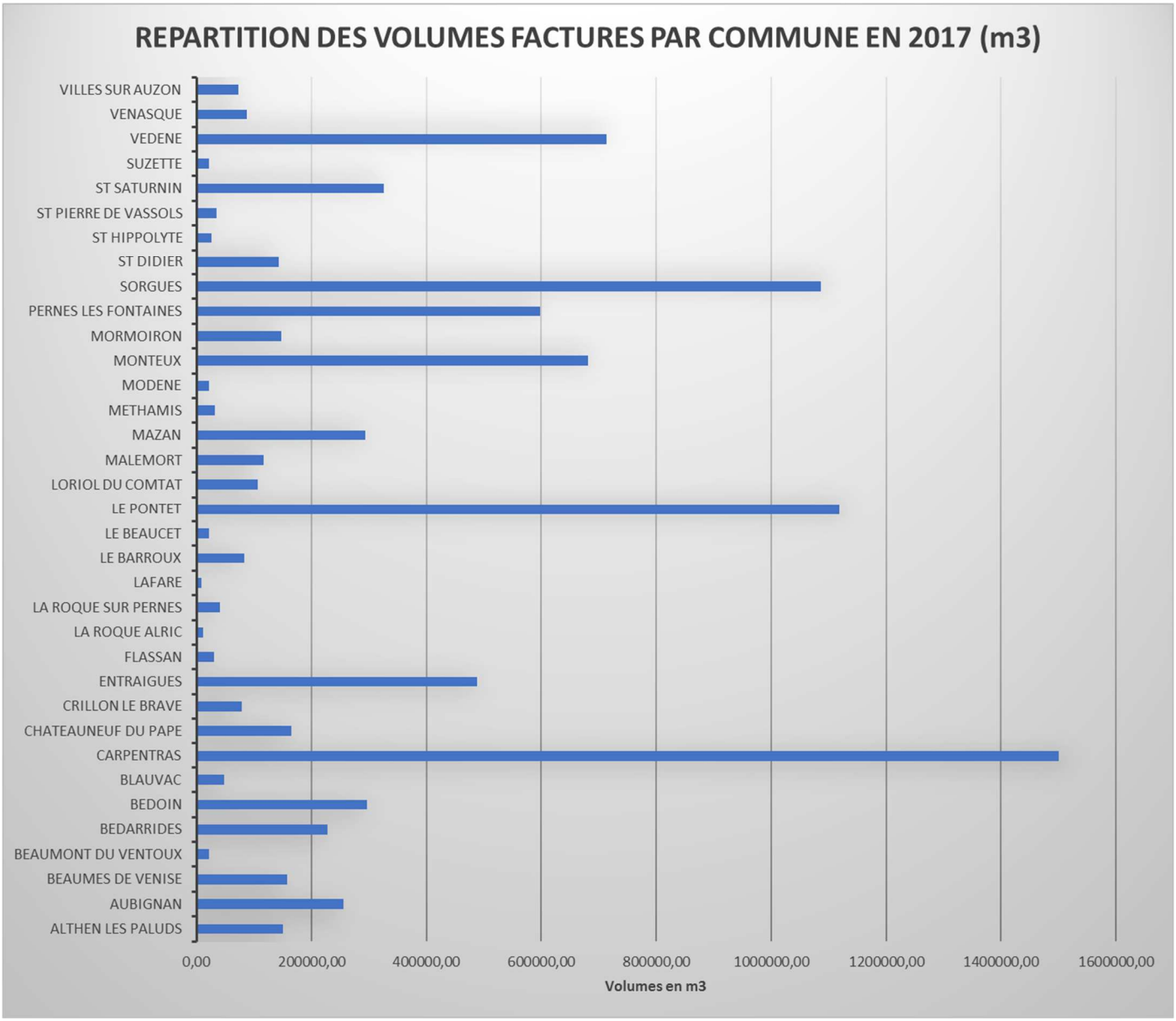

5.2. Répartition des volumes vendus par catégorie d'abonnés

Il n'existe qu'une seule catégorie d'abonnés, à savoir les domestiques et assimilés.

5.3 Volumes exportés

3 878 m³ d'eau potable ont été exportés pour un des quartiers de Moriéres les Avignon.

6. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION

En m3		2016	2017
A	Volumes facturés dans l'année	8 790 270	9 220 993
B	Volumes gratuits	0	0
C	Volumes dégrevés	168 845	241 175
D	Volumes fraude constatée	0	0
E	Volumes sans comptage	301 833	253 766
A+B+C+D+E	**Volumes consommés**	**9 260 948**	**9 715 934**

Les volumes sans comptage sont définis de façon contradictoire.

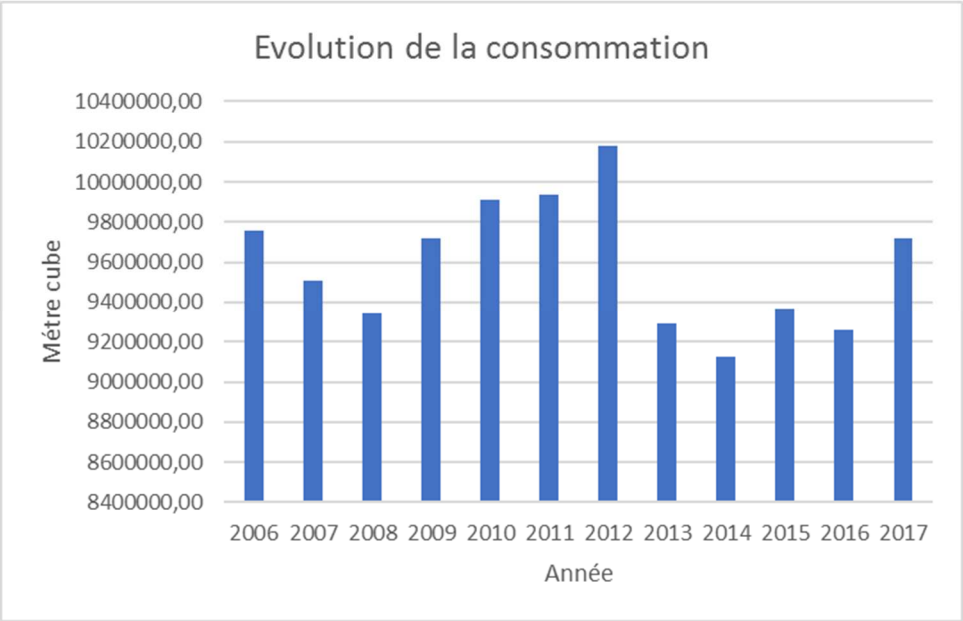

7. PATRIMOINE

	2016	2017
Linéaire réseaux (en km)	1 649,4	1 647,09
Nombre d'ouvrages de production	13	13
Nombre de réservoirs	83	83
Capacité de stockage des réservoirs en m^3	41 822	41 822
Nombre de branchements	76 740	72 948

Le nombre de branchements indiqués est issu d'une comptabilisation clientèle et correspond au nombre de clients actifs au 31 décembre de l'année. En 2016, le nombre de branchements correspondait au nombre de branchements physiques estimés sur le réseau. Ce changement de méthode de recensement explique la baisse entre 2016 et 2017.

Nombre de branchements par commune

COMMUNES	ACTIFS	EN PLOMB
ALTHEN DES PALUDS	1257	4
AUBIGNAN	2233	74
BEAUMES-DE-VENISE	1339	17
BEAUMONT DU VENTOUX	458	0
BEDARRIDES	2131	0
BEDOIN	2151	36
BLAUVAC	316	0
CARPENTRAS	14139	850
CHATEAUNEUF-DU-PAPE	1128	54
CRILLON-LE-BRAVE	352	1
ENTRAIGUES	3764	256
FLASSAN	289	0
LAROQUE ALRIC	76	0
LA ROQUE-SUR-PERNES	241	0
LAFARE	79	0
LE BARROUX	458	0
LE BEAUCET	160	0
LE PONTET	7575	75
LORIOL-DU-COMTAT	945	0
MALEMORT	901	18
MAZAN	2815	141
METHAMIS	284	0
MODENE	214	0
MONTEUX	5252	243
MORMOIRON	1052	0
PERNES-LES-FONTAINES	4735	252
SORGUES	8498	204
SAINT DIDIER	1150	6
SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON	96	0
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	292	0
SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON	2211	4
SUZETTE	97	0
VEDENE	4970	61
VENASQUE	509	0
VILLES-SUR-AUZON	781	0
TOTAL	**72 948**	**2 296**

La mise à jour s'effectue après l'insertion des données dans le SIG du délégataire.
La réglementation prévoit qu'à compter de fin 2013, la limite de qualité en plomb sera de 10 µg/l. Comme chaque année, un programme de suppression de ces branchements est réalisé.
Des analyses régulières sont réalisées par l'A.R.S. et SUEZ.
En complément, le nombre de plomb restant est calculé à partir des plombs de l'année N-1 décomptés des renouvellements effectués par le délégataire ou le maitre d'ouvrage au cours de l'année.

Les fuites sur le réseau

BILAN DES RECHERCHES DE FUITES	
Communes	**Nombre de fuites détectées**
ALTHEN LES PALUDS	4
AUBIGNAN	3
BEAUMES DE VENISE	2
BEAUMONT DU VTX	3
BEDARRIDES	8
BEDOIN	7
BLAUVAC	2
CARPENTRAS	37
CHATEAUNEUF DU PAPE	7
CRILLON LE BRAVE	9
ENTRAIGUES	14
FLASSAN	1
LA ROQUE ALRIC	0
LA ROQUE SUR PERNES	0
LAFARE	8
LE BARROUX	1
LE BEAUCET	1
LE PONTET	14
LORIOL DU COMTAT	3
MALEMORT DU COMTAT	0
MAZAN	6
METHAMIS	1
MODENE	3
MONTEUX	22
MORMOIRON	5
PERNES LES FONTAINES	11
SORGUES	21
ST DIDIER	1
ST HIPPOLYTE	0
ST PIERRE DE VASSOLS	4
ST SAT. LES AVIGNON	5
SUZETTE	2
VEDENE	15
VENASQUE	4
VILLES SUR AUZON	3
TOTAL	**227**

B. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ces indicateurs sont issus du décret 2007-675 du 2 mai 2007.
(*) producteur de l'information : Police de l'Eau

Intitulé indicateur / Unité		2014	2015	2016	2017
Taux de conformité des analyses microbiologiques	%	100 100 Mt Serein	100	100	100
Taux de conformité des analyses physico chimique	%	99,17 100 Mt Serein	100	100	98,9
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120	80 72 Mt Serein	80	80 72 Mt Serein	90 72 Mt Serein
Rendement du réseau de distribution	%	63,1 66 Mt Serein	63,2 68,8 Mt Serein	66,9 63,2 Mt Serein	69,1 75,25 Mt Serein
Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/jour	9,93 2,24 Mt Serein	10,05	8,41 2,61 Mt Serein	7,96 2,01 Mt Serein
Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/jour	9,18 1,64 Mt Serein	9,31	7,68 1,93 Mt Serein	7,33 1,45 Mt Serein
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,37	0,38	0,41	0,54
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80	80	80
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	euros/m³	0,0017 0,0047 Mt Serein	0,0042	0,0037	0,0138
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nombre/ 1000 abonnés	1,33	1,21	1,45	1,56
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	heures	36	36	36	36
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	93	94	89 77,8 Mont Serein	82,5 85,71 Mt Serein
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2,12 0 Mt Serein	1,5	3,86(1)	3,97 2,87 Mt Serein

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites	**O/N**	O	O	O	O
Taux de réclamations	**nombre / 1000 abonnés**	11,78 17,54 Mt Serein	7,48	6,34	6,77

(1) L'année 2016 a été marquée par un changement du logiciel clientèle qui peut fausser la donnée.

Quelques précisions :

- le rendement de réseau :

Le rendement du réseau permet de connaître les performances des réseaux en vue de les améliorer afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau. Le Grenelle 2 fixe les seuils minimaux à atteindre en fonction de la nature de la collectivité.
Le contrat d'affermage a prévu des engagements du délégataire afin d'améliorer ce rendement selon des modalités précises.
Fin 2016, le syndicat a mis en place un plan d'actions visant à atteindre les objectifs règlementaires.

Cette amélioration du rendement de réseau est influencée par les ventes d'eau qui ont été excellentes en 2016 et 2017. Cette amélioration reflète également un gain important sur les volumes d'eau économisés depuis 2015. Ainsi les pertes ont été réduites de plus de 1 100 000 m3 depuis 2015, grâce aux actions entreprises par le syndicat Rhône-Ventoux notamment en matière de renouvellement de réseau.

- la qualité de l'eau

L'eau est le produit alimentaire le plus contrôlé en France. Ce contrôle s'effectue à différents niveaux et selon 64 paramètres (décret du 3 janvier 1989).

Statistiques sur la conformité en ressource

Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Non conforme	Global	Non conforme	% Non conforme
Contrôle sanitaire	Microbiologique	14	0	0,00%	32	0	0,00%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	19	0	0,00%	5 704	0	0,00%
Surveillance	Microbiologique	15	0	0,00%	60	0	0,00%
Surveillance	Physico-chimique	98	0	0,00%	975	0	0,00%

Statistiques sur la conformité en production

Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Non conforme	Global	Non conforme	% Non conforme
Contrôle sanitaire	Microbiologique	73	0	0,00%	381	0	0,00%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	73	0	0,00%	6 022	0	0,00%
Surveillance	Microbiologique	9	0	0,00%	33	0	0,00%
Surveillance	Physico-chimique	33	3	9,10%	470	3	0,60%

Statistiques sur la conformité en distribution

Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Non conforme	Global	Non conforme	% Non conforme
Contrôle sanitaire	Microbiologique	258	0	0,00%	1 334	0	0,00%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	260	1	0,40%	3 253	1	0,00%

Statistiques sur la conformité en distribution							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Non conforme	Global	Non conforme	% Non conforme
Surveillance	Microbiologique	83	0	0,00%	250	0	0,00%
Surveillance	Physico-chimique	86	0	0,00%	373	0	0,00%

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	331	0	100%
Physico-chimique	90	1	98,9%

BILAN GENERAL

La qualité de l'eau distribuée est conforme au sens de la potabilité avec un taux de conformité de 100% sur l'ensemble des paramètres microbiologique et 98,9% sur les paramètres physico-chimiques suite à un dépassement sur le paramètre plomb mesuré à AUBIGNAN.
Le renouvellement du branchement a été effectué.

- La mise en place de périmètre de protection pour un contrôle à la source

Les points de captage d'eau potable doivent bénéficier d'un périmètre de protection afin d'éviter les pollutions liées aux activités humaines et de réduire le risque de pollution accidentelle qui pourrait entraîner une contamination de l'eau et par conséquent une crise sanitaire.

II- LES INDICATEURS FINANCIERS

A. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES D'EXPLOITATION

1. PRESENTATION GENERALE

L'exploitation du service ayant été déléguée à un délégataire, la tarification de la vente d'eau potable se décompose en trois parts :
La part du Syndicat Rhône Ventoux propriétaire des ouvrages, la part de SUEZ délégataire du service et la part perçue pour le compte d'organismes publics.

Les parts revenant au Syndicat et à SUEZ comportent une prime fixe semestrielle calculée suivant le type et le calibre des compteurs et correspondant à l'abonnement au service (entretien du branchement, location du compteur, maintien du service de distribution) ainsi qu'une prime variable au m^3 proportionnelle au volume d'eau consommé.

↳La part du Syndicat Rhône Ventoux

Cette part permet de financer tous les investissements nécessaires au renouvellement et à la réhabilitation des canalisations ou encore la création ou réfection de réservoirs ou de stations de pompage. Les tarifs applicables au 31 décembre 2017 sont régis par la délibération 29 juin 2017, à savoir :

- Prime fixe pour les compteurs d'un diamètre inférieur à 60 mm : 25,00 € HT / an
- Prime fixe pour les compteurs d'un diamètre supérieur à 60 mm : 62,50 € HT / an
- Prime proportionnelle jusqu'à 1000 m^3 d'eau consommés par an : 0,541 € HT

Il est à noter que les travaux réalisés par le Syndicat sont financés par l'autofinancement, les emprunts et subventions éventuelles.

↳La part de SUEZ

Les conditions techniques et financières du service de distribution sont définies dans le cadre du contrat de délégation. Les tarifs applicables sont révisés deux fois par an, au 1er janvier et 1er juillet, suivant une formule d'actualisation et peuvent être modifiés par avenant voté en comité syndical.
Deux avenants ont modifié le tarif du délégataire au cours de l'année 2017 :

- avenant n°2 du 29 juin 2017,
- avenant n°3 du 21 décembre 2017.

↳La part des organismes publics

Outre la TVA collectée et reversée à l'Etat, une part est également perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau. Fixée annuellement, cette contribution à l'Agence de l'Eau sert à financer ou subventionner divers travaux de mise en conformité et d'amélioration en aidant les collectivités dans leur financement.

Part des organismes publics en 2017		
Lutte contre la pollution	Préservation des ressources en eau	TVA
0,29	0,08	5,5%

DEFINITION :
Redevance lutte contre la pollution : *proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant, elle vise à responsabiliser les consommateurs en leur faisant apparaître l'activité polluante de leur foyer. Ces aides permettent l'amélioration des réseaux d'assainissement en matière de pollution.*
Redevance préservation des ressources en eau : *proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant, elle incite à réaliser des économies d'eau en luttant contre les gaspillages ou en recyclant une partie des eaux utilisées.*

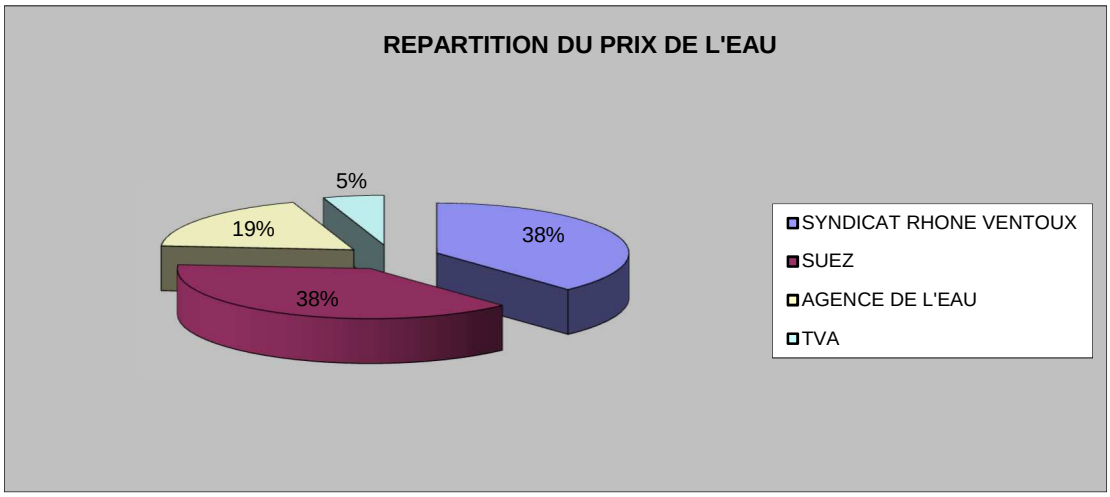

↳ Les frais d'accès au service et autres prestations facturées aux abonnés au 31/12/2017

Ces tarifs sont prévus aux conditions particulières du règlement du service de l'eau potable et font l'objet d'une indexation suivant une formule d'actualisation fixée à l'article 33 du contrat de délégation.

Prestations	Base contrat	Coef. Actualisation	Tarif HT actualisé
Frais clôture dossier avec déplacement	50	1,0381	51,91
Frais accès service avec déplacement (demande client,vérification d'index, pose de compteur et/ou remise en eau)	60,12	1,0381	62,41
Frais accès service sans déplacement	42,08	1,0381	43,68
Frais de réouverture de branchement suite à un litige	54,11	1,0381	56,17
Dépose d'un compteur de diamètre 15 ou 20 mm sans modification du branchement	60,12	1,0381	62,41
Pénalité pour non paiement de facture dans le délai	10,82	1,0381	11,23
Remplacement d'un compteur de 15 mm à la charge de l'abonné	80	1,0381	83,05
Forfait d'intervention pour d'autres travaux minimes y compris frais de déplacement à la demande du client	60,12	1,0381	62,41
Frais d'accès au service pour un branchement temporaire (caution avec fourniture d'un compteur mobile)	500	1,0381	519,05
Etalonnage et expertise du compteur par banc agréé	276,55	1,0381	287,09
Vérification du bon fonctionnement sur le site d'un compteur de 15 ou 20 mm	60,12	1,0381	62,41

2. FACTURE TYPE POUR 120 M3 CONSOMMES

L'INSEE a défini une consommation de référence de 120 m3 d'eau potable par an pour un ménage. Une facture type est ainsi présentée ci-après.

TARIFS EAU
FACTURE 120m3
EVOLUTION 2017/2018
(01/01/2017 et 01/01/2018)

Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions règlementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 juillet 1996

DISTRIBUTION DE L'EAU	M3	Prix unitaire 2017	Prix unitaire 2018	Montant 2017	Montant 2018	Evolution N/N-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel		10,16	10,31	20,32	20,62	1,48%
Consommation	120	0,5230	0,5841	62,76	70,09	11,68%
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel		12,50	12,50	25,00	25,00	0,00%
Consommation	120	*0,55	**0,541	66,00	64,92	-1,64%
Organismes publics						
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0910	0,0800	10,92	9,60	-12,09%
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,2900	0,2900	34,80	34,80	0,00%
Sous-total eau hors TVA en €uros				219,80	225,03	2,38%
TVA à 5,5 %				12,09	12,38	2,38%
TOTAL 120m3 TTC en €uros				231,89	237,41	2,38%
Soit le m3 TTC en €uros				1,9324	1,9784	2,38%

Répartition du prix de l'eau pour 120m3	Partie Fixe	Partie Variable	%
Part du délégataire	20,62	70,09	
Part de la Collectivité	25,00	64,92	
TOTAL HT du prix du service	45,62	135,01	
% de partie fixe (arrêté 6/08/2007 du MEDAD)			25,26%

*Délibération du 31 janvier 2011
** Délibérations du 29 juin 2017

3. RECETTES D'EXPLOITATION :

Les recettes d'exploitation du Syndicat Rhône Ventoux se sont élevées pour l'année 2017 à 6.595.037,65 €.

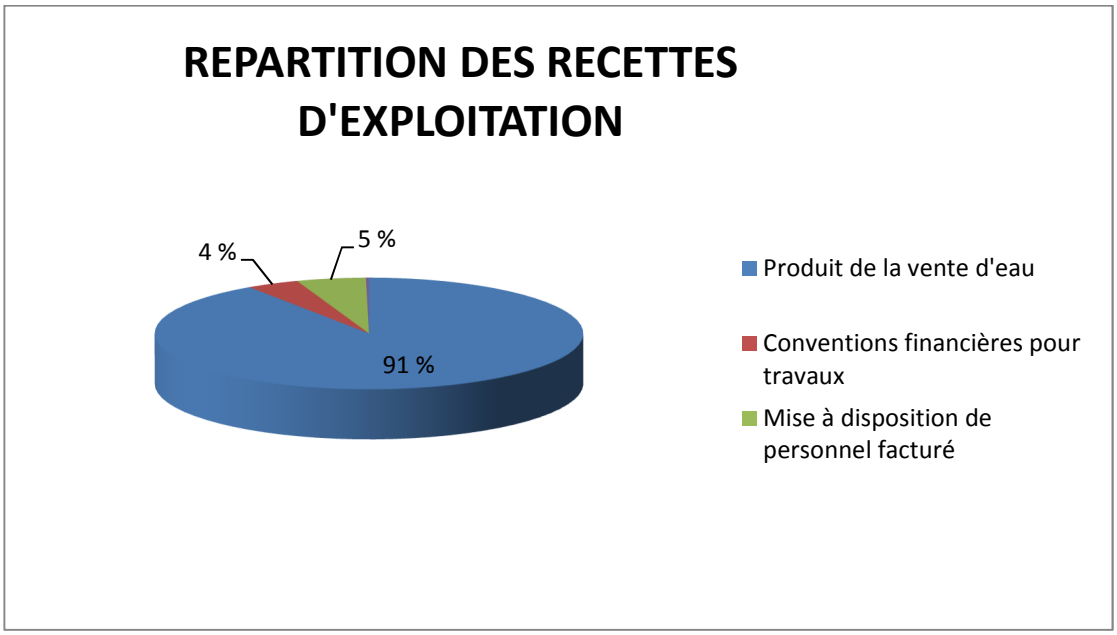

↳Les recettes liées à la facturation du prix de l'eau :

Le montant des recettes provenant de la vente d'eau s'est porté à 5.887.416,03 € (dont la vente d'eau à Morières-Lès-Avignon)

Les montants dégrevés

DEGREVEMENTS			
	2015	**2016**	**2017**
Nombre de demandes reçues	743	549	598
Nombre de demandes rejetées	164	235	186
Nombre de dégrèvements accordés	579	314	598
Montants dégrevés Syndicat (€)	138 296,20	72 105	131 052,8
Volumes dégrevés (m3)	269 604	131 086	239 641

Les volumes dégrevés en 2017 sont en nette augmentation. Cela s'explique par les retards de facturation pris sur 2016 suite à la bascule de logiciel clientèle qui a généré un décalage de traitement des demandes de dégrèvement sur 2017.

↳Les conventions financières de participation aux travaux :

Les recettes perçues dans le cadre des conventions financières signées pour la réalisation d'extension de réseaux (particuliers, aménageurs publics et privés) se sont élevées à 218.607,15 €.

↳Les autres recettes d'exploitation :

Les autres recettes d'exploitation ont représenté 15.446,01 € comprenant notamment les loyers issus des divers baux et les indemnités d'assurance.

↳Les quotes parts des subventions d'exploitation

Les quotes parts des subventions d'exploitation ont représenté 130.533,61 € (elles correspondent à l'amortissement des subventions perçues pour les investissements).

↳Atténuation de charges de personnel :

Remboursement assurance de personnel pour 2.387,89 €

↳Mise à disposition de personnel facturé :

Remboursement par le service de l'assainissement collectif des salaires des agents selon la répartition à hauteur de 60 %, pour 340.646,96 €.

B. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES

Le montant des opérations payées (supérieur à 50.000,00 €) au cours de l'exercice s'est élevé à 8.263.716,59 € TTC et concernent notamment :

- BEDOIN – Les Garrigues de Tournillayres – Réhabilitation du réseau d'eau potable : 111.131,62 €
- ILE DE LA BARTHELASSE – Champs captant- Travaux de réalisation d'un forage de piégeage : 49.027,80 €
- LORIOL – Avenue de la Gare - Réhabilitation du réseau d'eau potable : 74.286,30 €
- MAZAN – Centre-ville - Réhabilitation du réseau d'eau potable : 132.622,55 €
- MAZAN – Quai de Lauzon - Réhabilitation du réseau d'eau potable : 106.148,08 €
- MAZAN – RD70 et la venue de la gare - Réhabilitation du réseau d'eau potable : 111.069,88 €
- MONTEUX – Avenue E Grangier - Réhabilitation du réseau d'eau potable : 663.629,53 €
- PERNES – Route de Mazan – RD1 Réhabilitation du réseau d'eau potable : 78.294,20 €
- PERNES – Bd Jean Moulin - Réhabilitation du réseau d'eau potable : 116.627,32 €
- VEDENE – Conduite et alimentation du réservoir – 386.704,17 €
- VEDENE –Réservoir de la Chapelle – Construction : 724.296,76
- VILLES RD942 RD14 - Réhabilitation du réseau d'eau potable : 146.654,12 €
- DIVERSES COMMUNES – réouverture de la ligne ferroviaire : 97.327,60 €
- TERRITOIRE DU SYNDICAT :
  - ↳ Suppression des branchements plomb sur le territoire du syndicat : 1.382.627,35 €.
  - ↳ Génie civil, réservoirs : 77.167,11 €
  - ↳ Usine CAG - la Jouve : 153.618,89 €
  - ↳ Siège du syndicat : 312.080,78 €
  - ↳ Clôture des ouvrages : 56.421,72 €
  - ↳ Espaces verts : 25.352,40 €

Les opérations relatives au marché à bons de commande – Travaux de déplacement, renforcement et extension du réseau ont représenté 1.188.905,58 € et concernent notamment :

AUBIGNAN	TRAVERSE DU CANAL - CONVENTION - EXTENSION	11 884,35
BEAUMES DE VENISE	HAMEAU SAINT VERAN - REHABILITATION	58 720,88
BEAUMES DE VENISE	IMPASSE PASQUIER - REHABILITATION	55 337,16
CARPENTRAS	RUE MARCEL CERDAN - CONVENTION - EXTENSION	11 176,63
CARPENTRAS	FUTUR GIRATOIRE DU RESTAURANT MAC DO - RTE DE MAZAN - REHABILITATION	30 424,79
CRILLON LE BRAVE	CHEMIN DE BEDOIN - CONVENTION - EXTENSION	27 186,97
LAFARE	CHEMIN DU COLLET - CONVENTION - EXTENSION	23 376,40
MAZAN	LA VENUE DE CAROMB - REHABILITATION	8 704,54
METHAMIS	CHEMIN DE BOUTIERE BERTRAND - CONVENTION - EXTENSION	16 496,16
MONTEUX	LES PLUMANEAUX - CONVENTION - EXTENSION	10 260,48
LE PONTET	ALLEE DES PLATANES - CONVENTION - EXTENSION	338,53
LE PONTET	LOTISSEMENT SAINT HENRI - REHABILITATION	15 995,60
LA ROQUE ALRIC	RD 90A - REHABILITATION	123 103,91
LA ROQUE SUR PERNES	RUE DU CHÂTEAU - REHABILITATION	970,07
SAINT HIPPOLYTE	RD 21/RD 938 - REHABILITATION	22 780,51
SAINT PIERRE DE VASSOLS	RD 974 - REHABILITATION	37 480,17
SAINT PIERRE DE VASSOLS	SECTEUR CONDAMINES - REHABILITATION	374,10
SAINT SATURNIN LES AVIGNON	CHEMIN BOUSCARLES - REHABILITATION	22 579,12
SAINT SATURNIN LES AVIGNON	RUE DE LA SOURCE - REHABILITATION	140 646,32
SAINT SATURNIN LES AVIGNON	LES MATINS CLAIRS - GENDALYS - REHABILITATION	42 294,54
SORGUES	CHEMIN DES DAULANDS - CONVENTION - EXTENSION	3 898,93
SORGUES	RUE DUCRES - CONVENTION - EXTENSION	6 201,32
SORGUES	CHEMIN DU BOIS MARRON - CONVENTION - EXTENSION	875,24
SORGUES	CHEMIN DES POMPES - REHABILITATION	19 883,35
SORGUES	CHEMIN DE FATOUX - CONVENTION - EXTENSION	21 058,95
SORGUES	CHEMIN DE FATOUX - LOTISSEMENT - REHABILITATION	3 930,62
SORGUES	CITE POINSARD - EXTENSION	230 652,51
SORGUES	CHEMIN DES GRANGES - EXTENSION	342,22
SORGUES/MONTEUX	QT DES CHAFFUNES ET ZAC DU FOURNALET/MAILLAGE - REHABILITATION	151 141,46
VEDENE	MONTEE DE L'EGLISE - REHABILITATION	80 912,76
VILLES SUR AUZON	RUE DE VILLENEUVE - REHABILITATION	9 876,99

Les opérations relatives au marché à bons de commande – Programme de renouvellement de canalisations d'eau potable en vue de l'amélioration du rendement de réseau ont représenté 1.961.946,76 € et concernent notamment :

AUBIGNAN	ROUTE DE SARRIANS	112 918,30
BEAUMES DE VENISE	CHEMIN DU ROQUEFIGUIER	119 200,42
BEAUMONT DU VENTOUX	CHEMIN DE VAISON	81 997,56
BEDARRIDES	AVENUE DE RASCASSA	57 941,51
BEDARRIDES	PETITE ROUTE DE SORGUES	68 265,60
BLAUVAC	CHEMIN DES TROIS FONDS	42 038,78
CARPENTRAS	RUE TERRADOU	340 571,94
CARPENTRAS	CHEMIN DU MOULIN DES VIGNES	1 821,49
CARPENTRAS	AVENUE WILSON	34 916,38
CARPENTRAS	RUE DES VERSINS	13 612,47
LORIOL DU COMTAT	ANCIEN CHEMIN D'AUBIGNAN	135 319,76
MONTEUX	ROUTE DE BEDARRIDES	120 484,08
MONTEUX	ROUTE DE LORIOL	38 405,93
LE PONTET	CHEMIN DES BROUTIERES	2 699,27 €
LE PONTET	AVENUE DAUDET	137 888,57 €
LE PONTET	CHEMIN DES BROUTIERES	96 188,29 €
SAINT PIERRE DE VASSOLS	SECTEUR CONDAMINES	5 014,80 €
SORGUES	ROUTE DE CHATEAUNEUF	422 007,72 €
SORGUES/LE PONTET	CHEMIN DU CANAL	88 054,19 €
SORGUES	RUE DES ARMEES	41 869,61 €
VENASQUE	LIEU DIT LE COLOMBIER - RD 4	730,09 €

*A noter que les extensions du réseau d'eau potable ont été financées par les demandeurs.

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement du Syndicat Rhône Ventoux se sont élevées pour l'année 2017 à 8.837.890,27 €.

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

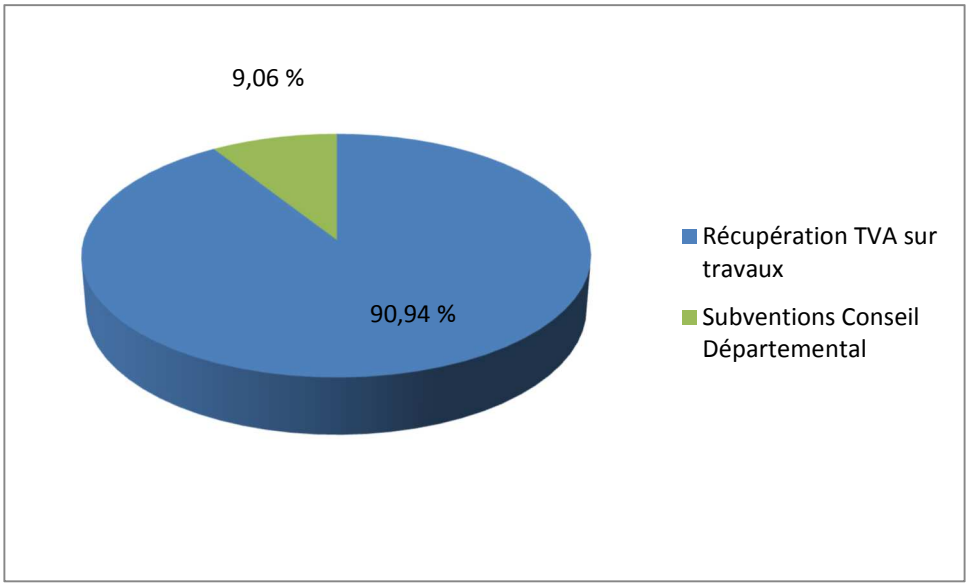

LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Le montant des subventions et participations affectées à des travaux ou acquisitions s'est porté en 2017 à 92.748,63 € attribuées à hauteur de :

- 92.748,63 € par le Conseil Départemental

LA TVA RECUPEREE SUR LES TRAVAUX REALISES

La TVA acquittée sur les travaux et récupérée par l'intermédiaire de SUEZ s'est élevée à 931.274,09 €

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Au titre de l'exercice 2017, les immobilisations du service ont été amorties à hauteur de 2.488.950,16 €.

AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Dotations : 4.393.643,30 €
Opérations pour ordre : 931.274,09 €

3. LES BRANCHEMENTS PLOMB

Branchements supprimés ou modifiés en 2017		Restant à supprimer ou modifier au 1er janvier 2018	
Nombre	**%**	**Nombre**	**%**
350	15 %	2 296	3 %

4. ELEMENTS RELATIFS A LA DETTE

Encours de la dette au 31 décembre 2017 : 11.947.035,11 €

- Annuités acquittées en 2017 : 2.123.801,52 €
  dont :
  - Capital : 1.565.024,82 €
  - Intérêts : 558.776,70 €

- Durée d'extinction de la dette : 2,50 ans

C. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION

OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE

Conformément à l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales et depuis l'application de la loi OUDIN du 09 février 2005 sur la coopération décentralisée, les services d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1% de leurs ressources, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères.

L'Opération de coopération décentralisée à Madagascar, commune d'Itampolo se poursuit

La deuxième phase du projet Plein Sud prévue pour 2 années arrive à son terme, au grand bénéfice des habitants puisque les résultats sont au rendez-vous :

- Le premier réseau du centre bourg a été étendu et dessert aujourd'hui 75 points d'eau aménagés dont 59 sont des branchements domiciliaires.
- Un deuxième réseau vient d'être livré au village périphérique de Matangy situé à 3 kms du centre bourg où vivent plus de 3 000 personnes exposées à une insécurité alimentaire sévère. Les deux réseaux ont été interconnectés.
- Un programme de promotion de l'agriculture familiale de subsistance a permis en collaboration avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) de créer près de 200 jardins de case grâce à l'eau produite par les forages.
- Un Petit Périmètre Irrigué (PPI) communautaire de 2 ha, également en partenariat avec le PAM a été aménagé. Il s'agit d'un PPI pilote pour tester différents types d'irrigation ou d'arrosage, différentes variétés et enfin différents itinéraires techniques qui pourraient être développés à l'avenir avec le développement des équipements de production d'eau dans la région.

Pépinière

Jardins de Case

ANNEXE

NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE RELATIVE AUX REDEVANCES ET AIDES

0000

Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône Ventoux
595, chemin de l'hippodrome
CS 10022
84201 CARPENTRAS CEDEX
Tél. : 04.90.60.81.81
Fax : 04.90.63.52.95
Courriel : contact@rhone-ventoux.fr